



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protocole Offshore de 1994 relatif à la protection de la mer Méditerranée

Question écrite n° 8245

Texte de la question

M. Éric Alauzet appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le protocole *offshore* de 1994 relatif à la protection de la mer Méditerranée. M. le député a récemment été alerté sur la non-ratification de ce protocole par la France qui reste le seul pays en Europe où ce protocole n'a pas été adopté, 29 ans après son édicition. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la mer Méditerranée a été reconnue en 2022 la mer la plus polluée du monde. La pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol requiert des solutions urgentes à mettre en œuvre, en particulier pour la protection des fonds marins. Il lui demande donc si des dispositions réglementaires et une mise en application du protocole sus-cité sont envisagées afin de protéger le milieu marin, bien commun indispensable au rayonnement de la France et à son statut dans les échanges internationaux et notamment maritimes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8245

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 novembre 2023

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4598

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)